



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 OCTOBRE 2024**

Nombre de membres composant le Conseil 33
Nombre de membres présents à la séance 25
Nombre de membres représentés 5
Nombre de membres non représentés 3

Le mercredi 16 octobre 2024 à 20h30 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Julien KARAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Laurent OTTAVI donné procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Olivier LAVIGNE donne procuration à Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS donne procuration à Madame Murielle VILLETTELLE, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi-François PAOLINI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Maxime OUANOUNOU

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Olivier DOSNE

DELIBERATION N° 27

AVIS SUR LE PLAN MOBILITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE

PREAMBULE - Monsieur Olivier DOSNE, Maire

Mes chers collègues,

Le Plan des mobilités en Île-de-France est le nouveau nom du Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) introduit par la Loi d'orientation des mobilités. Il fixe pour l'ensemble des modes de déplacements les objectifs et le cadre de la politique de déplacements des personnes et des biens sur le territoire régional. Les politiques de déplacement et d'aménagement relevant de la compétence de multiples acteurs, la mise en œuvre du PDUIF repose sur la mobilisation de tous afin de répondre à

l'évolution des besoins des Franciliens.

Elaboré par Île-de-France Mobilités et approuvé en juin 2014 par le Conseil Régional d'Île-de-France, le PDUIF en vigueur porte sur la période 2010-2020 et a été complété par une feuille de route 2017-2020. Il a fait l'objet d'une évaluation en 2021 qui a conduit le conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités à décider, en mai 2022, la mise en révision du PDUIF en vue de l'élaboration du Plan des mobilités en Île-de-France 2030.

Le Plan des mobilités en Île-de-France a été arrêté le 27 mars 2024. Il se compose de trois documents : le projet de plan des mobilités, l'annexe accessibilité et le rapport environnemental. La phase de consultation des personnes publiques associées a démarré. C'est dans ce cadre, avant l'enquête publique, que nous devons rendre un avis.

Le document est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://plan-des-mobilites-idf.fr/le-plan-des-mobilites-arrete-par-le-conseil-regional>. Une synthèse est jointe à la présente délibération.

Les principaux enjeux du plan sont posés ainsi :

Les cinq enjeux majeurs :

- Améliorer la qualité de l'air et réduire l'exposition des personnes à la pollution atmosphérique (réduction des émissions, des concentrations et de l'exposition).
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports.
- Réduire les consommations d'énergie du secteur des transports.
- Préserver les continuités écologiques et la biodiversité lors de la mise en place d'aménagements en faveur des mobilités.
- Préserver la santé en réduisant l'exposition aux polluants atmosphériques, aux nuisances sonores et aux vagues de chaleur, ainsi que le stress lié aux déplacements, en développant l'activité physique (modas actifs) et en améliorant la sécurité routière.

Les cinq enjeux importants :

- Intégrer les effets actuels et futurs engendrés par les aléas climatiques dans les services de transports collectifs.
- Réduire l'exposition aux risques naturels (inondations et risque souterrain) des infrastructures de transport et des aménagements en faveur des mobilités.
- Limiter la consommation d'espace et l'artificialisation des sols dans les projets de construction d'infrastructures de transport et d'aménagements en faveur des mobilités.
- Garantir l'insertion paysagère des infrastructures de transport et de stationnement et la réduction de l'effet de coupure urbaine.
- Réduire les consommations de matériaux et favoriser le réemploi dans le cadre des projets d'infrastructures de transport et d'aménagements en faveur des mobilités et dans leur maintenance.

Les deux enjeux modérés :

- Réduire les pollutions issues du ruissellement pluvial et issues des projets d'infrastructures et de voirie.
- Limiter le risque technologique lié au transport de marchandises dangereuses.

Le Plan propose des objectifs ambitieux en matière de réduction des gaz à effet de serres et de pollution de l'air (-26 % des émissions de gaz à effet de serre entre 2019 et 2030 et un respect des valeurs limites réglementaires sur l'ensemble du territoire pour les trois polluants atmosphériques considérés : PM_{2,5}, PM₁₀, NO₂).

Pour ce faire il a un plan d'actions autour de 14 axes :

- 5 axes sur les reports modaux visant à réduire la place de la voiture utilisée individuellement :
 - Poursuivre le développement de transports collectifs attractifs
 - Placer le piéton au coeur des politiques de mobilité
 - Établir une nouvelle feuille de route pour l'accessibilité de la chaîne de déplacements
 - Conforter la dynamique en faveur de l'usage du vélo
 - Développer les usages partagés de la voiture
- 4 axes visent les infrastructures au travers du partage de la voirie et de l'espace public entre les différents modes :
 - Renforcer l'intermodalité et la multimodalité
 - Rendre la route plus multimodale, sûre et durable
 - Mieux partager la voirie urbaine
 - Adapter les politiques de stationnement aux contextes territoriaux
- Un axe sur le transport de marchandises : soutenir une activité logistique performante et durable
- Un axe dédié à l'accélération de la transition énergétique des parcs de véhicules
- Enfin, les 3 derniers axes visent à soutenir et promouvoir des changements de comportements, individuels ou collectifs, au travers d'actions ciblées à destination de publics spécifiques :

- Coordonner une politique publique partagée en matière de mobilité solidaire
- Agir en faveur d'une mobilité touristique plus durable
- Renforcer le management de la mobilité pour faire évoluer les comportements

En complément de ce plan, l'EPT PEMB devra réaliser un plan local de mobilité (PLM). Le PLM est avant tout un programme d'actions opérationnelles, qui décline et territorialise les actions du Plan des mobilités régional, avec des objectifs de court terme, mesurables et évaluables.

Je vous propose de donner un avis favorable au Plan des mobilités en Île-de-France.

Principaux textes réglementaires	- délibération CR 2024-22 - L1214-25 du code des transports
Principaux documents de référence	- Projet de plan des mobilités d'Île-de-France

A reçu un avis favorable en Commission Transition écologique, Urbanisme et Mobilité du 08/10/2024

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	26	Monsieur Olivier DOSNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Francis SELAM (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (liste "joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (liste "joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (liste "joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (liste "joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (liste "joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (liste "joinville avec vous"), Madame Anne MAROLLEAU (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (liste "joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (liste "joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (liste "joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTE (liste "joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (liste "joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (liste "joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (liste "joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (liste "joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (liste "joinville avec vous"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (), Monsieur Philippe PLATON ()
Abstention	4	Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Carmen PEREZ (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

Article 1^{er} : Donne un avis favorable au Plan des mobilités en Île-de-France

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L. 2122-17 du même code, à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

Le Maire - M. Olivier DOSNE

Le secrétaire de séance - Monsieur Maxime OUANOUNOU

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le : 21 OCT. 2024

Télétransmise au contrôle de légalité le : 21 OCT. 2024 A Joinville-le-Pont le